



15ème législature

Question N° : 39789	De M. Jean-Christophe Lagarde (UDI et Indépendants - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Développement d'un Rafale de guerre électronique	Analyse > Développement d'un Rafale de guerre électronique.
Question publiée au JO le : 29/06/2021 Réponse publiée au JO le : 28/12/2021 page : 9120		

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre des armées sur l'urgence de préparer les armées aux conflits de haute intensité tout en renforçant l'industrie de défense. En effet, le Rafale de Dassault aviation va manifestement connaître en 2021 un record de commandes à l'export, dont on peut se réjouir pour l'industrie française et son coût d'achat pour les armées. Il faut dire que la version F3-R multi-missions et, plus encore, la version F4, qui l'amènera de plain-pied dans la 5e génération, ne manquent pas d'arguments à faire valoir. Toutefois, il reste un domaine où l'avion n'est pas bien armé et où l'armée de l'air et de l'espace ne l'est pas davantage, c'est celui de la guerre électronique et de la suppression des défenses anti-aériennes adverses. Certes, le Rafale dispose d'une certaine furtivité et d'un système d'autoprotection « SPECTRA » réputé performant contre les radars et les missiles adverses, mais il ne dispose pas, à proprement parler, de la capacité à neutraliser les défenses anti-aériennes avancées ennemies en brouillant leurs radars de recherche et de tir et en les éliminant à l'aide de munitions antiradiations comme peuvent le faire certains appareils (le EA-18G Growler américain que les Allemands vont acheter pour remplacer leurs Tornado). Dès lors, cette capacité serait une réelle plus-value pour le Rafale à l'export comme pour l'armée de l'air et de l'espace en interne. Aussi, face à l'accélération du réarmement mondial et à la montée du risque de conflits de haute intensité, il lui demande si le Gouvernement envisage de demander à Dassault aviation de développer rapidement un Rafale de guerre électronique dont l'armée de l'air et de l'espace a besoin et qui pourrait, certainement, constituer une réussite à l'export.

Texte de la réponse

La préparation des armées aux conflits de haute intensité constitue un objectif majeur de la loi de programmation militaire. Dans le domaine de l'aviation de combat, cela se traduit par l'arrivée de nouvelles capacités portées notamment par les standards Rafale successifs. Le standard F4 en particulier, qui arrivera dans les forces au milieu de la décennie 2020, met l'accent sur la connectivité et la mise en réseau de nos différentes capacités. Il permettra de maintenir pour les années à venir notre capacité à entrer en premier et à faire face à des menaces de haut du spectre. A l'horizon 2030, le Rafale se verra aussi doté de munitions modernisées, afin de mieux prendre en compte les besoins de lutte contre les dispositifs de déni d'accès et d'interdiction de zone. Il est également prévu de poursuivre l'amélioration de son système d'autoprotection. Dans ce contexte, le développement d'une version de Rafale "dédiée" à la guerre électronique n'apparaît pas nécessaire pour assurer le maintien de notre supériorité opérationnelle. Il convient également de prendre en compte l'évolution des systèmes de défense adverses qui sont de plus en plus interconnectés, pleinement intégrés, redondants et beaucoup plus robustes. Cette évolution est

déterminante dans la mesure où elle induit une nouvelle approche vis-à-vis de ce type de défense, qui se caractérise par la nécessité de pouvoir appliquer des effets diversifiés et synchronisés sur ses différents constituants (centres de commandement et de contrôle, moyens de communication, réseaux, radars, systèmes sol-air...) pour en dégrader le fonctionnement. Dans le cadre d'un conflit de haute intensité, la suppression des défenses anti-aériennes adverses est considérée au travers d'une approche interarmées et multi-milieux, afin de pouvoir tirer parti d'une vaste palette de capacités complémentaires. Des travaux, illustrés dans le domaine des missiles par la coopération franco-britannique, se déroulent en continu pour définir les moyens que requiert la pénétration des espaces les plus contestés, assurer leur cohérence d'ensemble et orienter les futurs exercices de programmation militaire.